

ANNEXE 3 : RAPPORT FINANCIER 2017

1. Présentation de BasiCompta

C'est une application comptable en ligne qui permet aux associations de gérer leur comptabilité journalière très facilement.

Cette application nous a été proposée par le CDOS de Vendée. En octobre 2017, nous (Chantal, Pascal et Stéphanie) sommes allés à une formation animée par le CDOS.

Je vais vous montrer et expliquer ses applications en montrant la comptabilité du comité départemental sur l'année 2017.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas seuls face au logiciel puisque nous savons un numéro de téléphone et un correspondant dédié au sein du CDOS. Ils répondent aux questions dans les 24h00.

2. Bilan financier 2017

La comptabilité du comité départemental de tir à l'arc se porte bien.

Au 12/01/2018, les soldes des comptes sont les suivants :

- Compte chèque : 967,90€
- Livret bleu : 13 065,75€
- Caisses : 0 €

Les dépenses s'organisent en 4 pôles principalement :

- Les frais kilométriques remboursés lors des formations biennuelles des arbitres = 795€
- Les récompenses accordées aux participants au championnat de France. 50€/participation + 50€/podium soit un total de 875€ pour 2017.
- Les subventions accordées lors de la location matériel 3D = 400€ et FITA = 60€
- Les subventions accordées à l'aide de l'organisation des championnats départementaux : salle = 200€, FITA = 50€, Fédéral = 50€

Les recettes sont concentrées en 3 pôles principalement :

- Licences = 3 565€
- Aide du CDNS : je tiens à remercier Gaël et Pascal pour avoir pris le temps de monter le dossier.
 - 1500€ : formation, recyclage et soutien logistique aux Arbitres de Vendée
 - 1200€ : réduire les inégalités – Favoriser la pratique sportive pour les personnes porteuses d'un handicap mental
- Location matériel mis à disposition des clubs de Vendée : FITA = 974€, 3D = 80€

A ce sujet, il est essentiel de faire le point !!

Je vous rappelle que la location du matériel est un service que le comité départemental rend aux clubs. Il a souhaité poursuivre ce service malgré le vote de la "coquille vide" lors de la dernière assemblée générale en janvier 2017.

En 2017, j'ai passé mon temps à courir après le règlement des factures liées en partie à la location.

C'est inacceptable !

Je sais que les factures ne sont pas faites dès la fin des compétitions mais elles sont faites. Je pense que les présidents des clubs vendéens n'ont pas conscience du temps que je passe pour vérifier la sortie du matériel, faire les factures, les envoyer aux clubs, vérifier les règlements et faire les relances.

ANNEXE 3 : RAPPORT FINANCIER 2017

D'ailleurs, quand je fais des relances, on ne me dit même pas que le chèque a été envoyé à la maison des sports à La Roche sur Yon. On me laisse ainsi continuer à relancer sans jamais de réponses aux mails.

Cette semaine, j'en ai eu marre (et le mot est faible). J'ai pris mon téléphone personnel et j'ai appelé tous les retardataires. Presque 3 heures à mendier mes règlements !

Tout le monde a de bonnes excuses : mon président ne me transmet pas les factures, je n'ai pas eu le temps de régler, je n'ai pas à vérifier si mon trésorier fait son travail ...

Bref trop c'est trop !

Je suis bénévole au même titre que vous et je n'accepterai plus ce genre de comportement.

Vous savez pertinemment ce que vous devez au comité puisque vous appelez Gaël, et non moi, pour dire qu'il y a une erreur sur la facture. Mais par contre, on ne me règle pas la dite facture.

Je pense que vous pouvez payer avant d'avoir la facture en main. Deux clubs le font déjà et je les remercie.

De plus, on vous demande un règlement en chèque. Ce n'est pas pour vous embêter. C'est beaucoup plus simple à gérer. Aucun des membres du conseil d'administration n'est sur La Roche sur Yon, je récupère donc les chèques quand nous faisons une réunion. De plus, je ne peux remettre les chèques qu'à Luçon et je ne suis pas de cette commune. Je me déplace juste pour mettre un chèque.

Bref, à l'heure où pratiquement tout est géré par internet, il me semble pas abuser en demandant à chacun d'enregistrer le RIB du comité sur son accès banque à distance ou directement en agence pour une meilleure gestion.

En 2018, je ne vais pas courir après les règlements. Le système de location va changer. Il a été décidé en Conseil d'Administration du 12/12/2017 que chaque demande de sortie de matériel sera accompagnée du règlement par virement.

Gaël ne donnera pas le matériel sans ma confirmation ou preuve de paiement.

Je déplore cette décision mais nous n'avons pas le choix.

Je tiens à également à préciser que si les clubs ne jouent pas le jeu très vite, la location du matériel prendra fin.

Autre rappel au sujet de la location du matériel 3D. Il a été décidé et précisé lors de la dernière AG que le comité départemental accorde une aide exceptionnelle au club voire la gratuité dans le cadre d'une découverte 3D. En aucun cas cette aide est accordée pour un concours loisirs ou sélectif. J'espère que cette mise au point mettra fin aux bruits de couloir au sujet de concours annulé suite à une facturation excessive du comité départemental voire punitive.

Les contributions

Se sont les abandons de frais kilométriques que font les bénévoles.

- Chantal MORA-TACHE = 92€
- Pascal LAPKINE = 169€
- Gaël RABALLAND = 606€
- Stéphanie VANDENBUSSCHE = 83€
- Patrick FONTENELLE = 62€
- Un arbitre = 179€

Soit un total de 1 191€.

3. Prévisionnel 2018

Il n'est pas encore fait faute de temps !

Le ligne à suivre pour 2018 est une baisse des licenciés et des subventions d'Etat.

ANNEXE 3 : RAPPORT FINANCIER 2017

Et pas de subventions pour les championnats départementaux puisqu'il a été décidé de ne pas en faire.

Je le ferai prochainement.

En ce qui concerne les récompenses pour les championnats de France, je laisse Pascal vous en parler.

Stéphanie VANDENBUSSCHE, trésorière